

Catalogne
L'Union
européenne
sort de
sa réserve
et appelle au
calme *Page B 5*



Julie Payette
se pose à Rideau Hall *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 224

LE DEVOIR, LE MARDI 3 OCTOBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ÉLECTION PARTIELLE La CAQ arrache Louis-Hébert au PLQ

« Il y a un vent de
changement qui souffle
partout au Québec »,
dit François Legault

MARIE-MICHÈLE SIOUI
ISABELLE PORTER

à Québec

La Coalition avenir Québec (CAQ) a gagné son pari : sa candidate Geneviève Guilbault a remporté lundi soir l'élection partielle dans Louis-Hébert, mettant un terme au règne libéral de 14 ans dans cette circonscription.

La femme de 34 ans, ex-porte-parole du Bureau du coroner, succède au député libéral Sam Hamad, qui a annoncé son retrait de la vie politique le 27 avril.

« Je me joins à l'équipe du changement, tellement souhaité ici dans Louis-Hébert, et que nous aurons le bonheur d'incarner », a déclaré la nouvelle élue caquiste, après avoir longuement remercié son équipe et sa famille. « Je m'engage à vous représenter dignement et dans la plus grande intégrité », a-t-elle dit à ses électeurs.

Le chef de la CAQ, François Legault, a félicité la « nouvelle étoile » de la politique, « celle qui a fait tomber une forteresse libérale ». « Ça s'est passé aujourd'hui dans Louis-Hébert, mais il y a un vent de changement qui souffle partout au Québec », a-t-il lancé en remerciant les citoyens de Louis-Hébert pour le « message clair » qu'ils ont envoyé.

Toute la soirée — et au moment d'écrire ces lignes —, Geneviève Guilbault récoltait un peu plus de 50 % des voix, devant les candidats libéral et péquiste Ihssane El Ghernati et Normand Beauregard. La lutte était encore très chaude en fin de soirée entre ces deux candidats, qui se partageaient depuis le début de la soirée environ 17 % des voix. Le candidat solidaire, Guillaume Boivin, s'est quant à lui installé en quatrième place, avec environ 6 % des votes.

Dès l'annonce des premiers résultats, les militants caquistes réunis au Club de golf de Cap-Rouge ont cru à la victoire. « Le pointage était bon ! », « On n'a pas travaillé pour rien », criaient les quelque 150 personnes présentes.

L'ambiance était tout autre au lieu de rassemblement des libéraux. Les militants avaient la mine grave, plusieurs se demandant même si le parti allait, au moins, arriver deuxième devant le Parti québécois. Accompagnée du premier

L'Amérique dévastée

Au moins 59 personnes, dont deux Canadiens, ont perdu la vie à Las Vegas dans la pire tuerie de masse à survenir aux États-Unis

MARIE-LISE ROUSSEAU

Les États-Unis ont vécu dimanche soir la pire tuerie de leur histoire moderne. Avec au moins 59 morts et 527 blessés au moment d'écrire ces lignes, le bilan de la fusillade de Las Vegas dépasse celui de l'attentat perpétré dans une discothèque d'Orlando, qui avait fait 49 morts en juin 2016.

La tragédie s'est déroulée vers 22h, heure locale, pendant une performance du chanteur Jason Aldean dans le cadre du festival de musique country Route 91 Harvest. Plus de 22 000 personnes se trouvaient dans la foule.

L'auteur de la fusillade, Stephen Paddock, s'était installé avec son arsenal imposant au 32^e étage de l'hôtel Mandalay Bay, un établissement offrant une vue dégagée sur les festivités qui battaient leur plein de l'autre côté du Las Vegas Boulevard.

Les premiers tirs ont retenti vers 22h08. La panique a alors saisi la foule. De longues et terribles rafales sont audibles dans les innombrables vidéos qui ont été diffusées sur les réseaux sociaux lundi, dans lesquelles on peut voir des gens tenter de s'échapper, se coucher au sol ou essayer de protéger leurs proches.

« Nous ne savions pas d'où venaient les tirs, donc on courait sans savoir où aller », a raconté Ralph Rodriguez, un consultant informatique venu de Los Angeles pour le festival.

Robert Hayes, un pompier de Los Angeles qui assistait au concert, a décrit sur Fox News une « scène de guerre ».

Une infirmière, un pêcheur, une enseignante... L'identité de quelques victimes a été divulguée lundi en soirée. Parmi elles, on compte deux Canadiens : Jessica Klymchuk, une Albertaine mère de quatre enfants, et Jordan MacIldoon, un jeune homme de 23 ans originaire de la Colombie-Britannique. Comme plusieurs autres de leurs compatriotes, ils étaient en vacances dans la capitale du jeu et du divertissement, destination très prisée des touristes. D'autres Canadiens ont également été blessés.

La piste djihadiste écartée

Après le carnage, le tueur, un Américain de 64 ans, s'est enlevé la vie dans sa chambre d'hôtel. Vingt-quatre heures plus tard, on ne connaissait toujours pas ses motivations.

Le groupe armé État islamique (EI) a revendiqué la tuerie, disant que l'homme s'était converti à l'islam et qu'il en était un « soldat ». Washington a rapidement écarté cette piste. Le FBI a déclaré n'avoir établi « aucun lien à ce stade avec un groupe terroriste internatio-



ETHAN MILLER AGENCE FRANCE-PRESSE

Encore sous le choc, des spectateurs ayant échappé aux balles du tireur fou tentent de se reconforter.

VOIR PAGE A 8 : TUERIE

VOIR PAGE A 8 : ÉLECTION

AUJOURD'HUI



Actualités › Le nouveau chef du
NPD, Jagmeet Singh, aurait-il
changé d'idée au sujet du projet
de loi 62 sur la neutralité reli-
gieuse dans les services publics
au Québec? *Page A 4*



Avis légaux..... B 6
Décès..... A 4
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 6

LIVRES

Orhan Pamuk : Istanbul dans la peau

La situation dans son pays a beau l'attrister, l'écrivain ne saurait le quitter

DANIELLE LAURIN
à Paris

« Je ne peux que me sentir coupable, déprimé et inquiet à propos de la situation actuelle dans mon pays », indique le grand romancier turc Orhan Pamuk, Prix Nobel de littérature 2006.

« Mais je survis, j'écris, confie-t-il. J'essaie de garder mon calme. Je tiens bon pour voir ce qui va arriver... »

Dans son nouveau roman, *Cette étrange chose en moi*, l'auteur de 65 ans trace un portrait de sa ville natale, Istanbul. Sur quatre décennies. Jusqu'à 2012. « *Tellement de choses sont arrivées depuis* », déplore-t-il, évoquant au premier rang le coup d'Etat raté de juillet 2016.

Les arrestations massives qui ont suivi et le limogeage de 140 000 personnes



ATTILA KISBENEDEK AGENCE FRANCE-PRESSE

Orhan Pamuk vient de publier *Cette chose étrange en moi*, qui raconte Istanbul sur une période de 40 ans.

VOIR PAGE A 8 : ISTANBUL

ACTUALITÉS

Ottawa révisé son programme controversé de prêts aux réfugiés

STEPHANIE LEVITZ à Ottawa

Les libéraux fédéraux révisent finalement un programme qui offre des prêts aux réfugiés afin de couvrir leurs coûts de réinstallation au Canada. Ils ne vont toutefois pas jusqu'à donner raison à ceux qui demandaient son élimination complète.

À la place, Ottawa propose d'éliminer les intérêts pour tous les nouveaux prêts et d'offrir aux nouveaux emprunteurs une plus longue période pour rembourser, selon une note publiée en ligne par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

La note suggère que ces changements donneront plus de temps aux immigrants pour se concentrer sur leur intégration. Ceux qui ont déjà un prêt n'accumuleront plus d'intérêts, mais leur période de remboursement demeurerait la même.

Actuellement, les bénéficiaires doivent commencer à rembourser leur prêt 30 jours après leur arrivée au Canada. Ils disposent d'une période allant d'une à six années pour rembourser, selon l'importance du montant.

Le programme de prêts aux immigrants avait été mis sur pied au terme de la Deuxième Guerre mondiale afin de venir en aide aux immigrants européens qui n'étaient pas en mesure de couvrir les coûts de leur voyage au Canada.

Aujourd'hui, 98% des bénéficiaires de ce programme sont des réfugiés choisis par le gouvernement ou sélectionnés grâce au parrainage privé.

Effet négatif

Une étude de 2015 avait conclu que le programme de remboursement avait un effet négatif sur l'intégration des réfugiés au Canada et suggérait au gouvernement de trouver une meilleure façon d'aider à couvrir leurs coûts de transport, notamment.

Ottawa émet annuellement environ pour 13 millions de prêts du genre. Quelque 93% d'entre eux sont rapidement remboursés. La plus importante partie de la somme sert au financement du voyage.

Deux poids deux mesures

Cette révision de programme a été annoncée alors que le gouvernement fédéral tentait d'accueillir des milliers de réfugiés syriens. Cela pouvait sembler deux poids deux mesures puisque les nouveaux arrivants syriens voyaient leur demande de prêt refusée alors que les réfugiés d'ailleurs pouvaient en bénéficier.

Le gouvernement estime que l'élimination des intérêts lui coûterait environ 7,3 millions pour les 10 premières années suivant la mise en place du nouveau programme.

La somme nécessaire à couvrir les prêts passerait aussi de 110 à 126,6 millions par année.

La Presse canadienne

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

Erreur humaine ou négligence criminelle ?

Le conducteur du train se sait en partie responsable du déraillement, affirme son avocat

GIUSEPPE VALIANTE à Sherbrooke

Le conducteur de locomotive Thomas Harding sait qu'il est en partie responsable du déraillement de train meurtrier survenu en juillet 2013 à Lac-Mégantic, mais il respectait les procédures et la tragédie découle d'une politique d'entreprise défaillante, a affirmé son avocat, lundi, au premier jour du procès.

L'avocat Thomas Walsh a soutenu devant les journalistes que la conscience de son rôle dans la tragédie «pèse beaucoup plus lourdement sur les épaules de son client que le procès».

M^e Walsh a affirmé que la cause revient à déterminer si la tragédie découle d'une «erreur humaine ou d'une négligence criminelle». M^e Walsh a affirmé que M. Harding témoignera «probablement» pour sa défense.

Le procès criminel de M. Harding et de deux autres anciens employés d'une entreprise ferroviaire accusés à la suite du déraillement s'est ouvert, lundi, à Sherbrooke.

Chacun des trois hommes est accusé de négligence criminelle ayant causé la mort de 47 personnes. Ils ont tous plaidé non coupable, lundi, devant le juge Gaëtan Dumas, de la Cour supérieure.

Mort de 47 personnes

Le jury de 14 membres a commencé à entendre la preuve



RYAN REMIÖRZ LA PRESSE CANADIENNE

Le procès de Tom Harding, Jean Demaître et Richard Labrie s'est amorcé hier à Sherbrooke.

contre M. Harding, le contrôleur ferroviaire Richard Labrie et le directeur des activités de la Montreal, Maine & Atlantic Railway (MMA) au Québec, Jean Demaître.

Dans sa déclaration préliminaire, la Couronne a affirmé que la négligence des trois an-

ciens employés avait causé la mort de 47 personnes et que sans cette négligence, il n'y aurait pas eu de victimes à Lac-Mégantic.

Le train transportant du pétrole, qui pesait plus de 10 000 tonnes, n'était pas adéquatement sécurisé le soir du 5 juil-

let 2013 et se trouvait donc en haut d'une pente de manière précaire, a déclaré la procureure Véronique Beauchamp à la cour.

Les trois accusés étaient responsables de s'assurer que le convoi ferroviaire était sécuritaire, a dit M^e Beauchamp.

«Les preuves qui seront présentées prouveront hors de tout doute raisonnable que les trois [accusés] ont fait preuve de négligence criminelle qui a contribué à la mort des 47 victimes», a-t-elle ajouté.

Selon la Couronne, Jean Demaître avait été mis au courant des problèmes mécaniques du train avant le déraillement.

Des vidéos et des enregistrements sonores de conversations entre les employés de l'entreprise ferroviaire le soir du déraillement seront présentés aux jurés, a précisé M^e Beauchamp.

Premier témoin au procès, le policier à la retraite de la Sûreté du Québec Steven Montembeault a montré au jury des images prises des airs environ 15 heures après le déraillement.

Après M. Montembeault, Jacques Lafrance, également de la SQ, a commencé à montrer aux jurés des photos qu'il a prises sur les lieux du drame.

Au total, 47 personnes sont mortes et une partie du centre-ville Lac-Mégantic a été détruite lorsque des wagons remplis de pétrole brut ont déraillé et pris feu en pleine nuit.

La Couronne a annoncé son intention d'appeler à la barre 24 témoins civils et 11 policiers, en plus d'un témoin expert. Le procès devrait se poursuivre jusqu'en décembre.

La Presse canadienne

DÉCÈS DE CHRISTIANE VADNAIS

Le coroner remet en question l'interdiction des pitbulls

JEANNE CORRIVEAU

Le coroner qui s'est penché sur le décès de Christiane Vadnais, attaquée par un chien à Montréal en juin 2016, estime que le gouvernement du Québec fait fausse route en interdisant les chiens de type pitbull dans son projet de loi déposé en avril. Selon le D^r Ethan Lichtblau, il n'a pas été démontré que cette stratégie était efficace pour réduire le nombre ou la gravité des morsures de chien.

Dans son rapport rendu public lundi, le coroner Lichtblau recommande au gouvernement de clarifier la définition de chien dangereux dans sa loi et de créer un registre québécois afin de centraliser les données sur les signalements de blessures infligées par les chiens.

Le chien qui s'en est pris à Christiane Vadnais le 8 juin 2016 était un American Staffordshire terrier à 87,5%, selon le résultat d'analyse d'ADN. Le coroner Lichtblau indique cependant être incapable d'identifier formellement le chien comme étant un pitbull. Il décrit toutefois l'animal comme un chien «agressif et violent» qui avait attaqué d'autres personnes auparavant.

L'autopsie a confirmé que le décès de M^{me} Vadnais était imputable aux morsures du chien de son voisin. Elle se trouvait dans sa cour arrière quand l'animal l'a attaquée, lui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Selon le D^r Ethan Lichtblau, il n'a pas été démontré que l'interdiction des pitbulls était efficace pour réduire le nombre ou la gravité des morsures de chien.

infligeant de profondes blessures aux bras et aux jambes. Très agressif à l'arrivée des policiers, le chien a été abattu par balles.

La clôture de bois qui séparait la propriété de M^{me} Vadnais de celle de son voisin, où vivait le chien, comportait un gros trou, ont constaté les policiers sur place. Quant à la porte arrière de la maison du propriétaire du chien, elle était déverrouillée.

L'animal n'en était pas à sa première attaque. Selon un

rapport policier, ce chien s'en serait pris à deux amis du propriétaire le 26 octobre 2015.

Ayant subi des blessures importantes à l'avant-bras, l'une des deux personnes avait dû être conduite à l'hôpital. L'autre n'avait subi qu'une blessure jugée mineure. Mais, note le coroner, la municipalité n'a jamais fait le suivi requis dans ce dossier.

Chien violent

Absent lors du drame, le voisin de M^{me} Vadnais avait été in-

terrogé par les policiers à son retour à la maison ce soir-là.

L'homme a indiqué que son chien était extrêmement «anxieux et agité en présence d'inconnus», mais il a assuré qu'il prenait bien soin de son animal.

Les divers témoignages contredisent cependant cette version. Le chien semble être laissé seul à la maison pendant de longues heures et souvent enfermé dans une cage à l'extérieur, et personne n'a vu son maître promener ce chien dans le quartier, écrit le coroner. Tout porte à croire qu'il s'agissait d'un chien «extrêmement frustré, agressif et violent».

«Il semble qu'une combinaison tragique d'événements a amené M^{me} Vadnais à être simplement au mauvais endroit au mauvais moment. Entre autres, une absence prolongée du propriétaire du chien, un chien déjà connu très agressif, portant une muselière mal attachée, la porte du logement qui n'est pas bien fermée, un trou dans la clôture et une heure du jour où aucun voisin n'est autour pour lui prêter assistance», résume le coroner dans son rapport.

«On peut se demander si cette attaque aurait pu être évitée si, en 2015, la municipalité impliquée avait effectué le suivi requis et pris des mesures appropriées.»

Le coroner s'interroge toutefois sur le fait que le projet de loi 128 sur l'encadrement des chiens déposé par le ministre

de la Sécurité publique en avril dernier met l'accent sur les races de type pitbull, qui sont automatiquement déclarées «potentiellement dangereuses», alors que les preuves recensées dans la littérature «démontrent que l'interdiction ne contribue en rien à diminuer la quantité ou la gravité des morsures de chien».

Précisons que l'American Staffordshire terrier fait partie de la classe des chiens pitbulls considérés comme potentiellement dangereux dans le projet de loi.

Dans ses conclusions, le coroner recommande au ministre de la Sécurité publique de centraliser les signalements de blessures infligées par les chiens sur l'ensemble du territoire québécois, d'obliger l'enregistrement annuel de tous les chiens auprès des municipalités et de prévoir des dispositions pour privilégier la stérilisation des chiens, peu importe la race. Il lui demande également de clarifier les notions de «dangereux», «potentiellement dangereux» et «nuisible» qui s'appliquent aux chiens et aux propriétaires de chiens.

La SPCA de Montréal a salué le rapport du coroner qui confirme sa position quant à l'inefficacité des lois ou règlements ciblant certaines races. Elle espère que Québec procédera à une révision importante du projet de loi 128.

Le Devoir

La France en 2017: quelle place en Europe et dans le monde ?

Mercredi 11 octobre 2017 • de midi à 14 h

Le Westin Montréal • 270 rue Saint-Antoine Ouest

Thèmes abordés :

- Retour sur l'élection présidentielle et les réformes, notamment économiques, au programme du président
- La politique étrangère du président Macron:
 - La France et l'Europe, dans le contexte du Brexit et de la crise migratoire
 - La lutte contre le terrorisme, une priorité affirmée
- Les opportunités de la relation entre la France et le Canada

Déjeuner-causerie de la Série Affaires Étrangères Présentée par :

SNC • LAVALIN

Avec l'appui de :



INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622



S.E. Karen Rispal
Ambassadrice de la République française au Canada

ACTUALITÉS

La gifle de
Louis-Hébert

MICHEL DAVID



Même en 2012, quand les libéraux avaient été renvoyés temporairement dans l'opposition, les électeurs de Louis-Hébert étaient restés fidèles au PLQ. Manifestement, le vent du changement y a soufflé plus fort qu'il y a cinq ans.

De toutes les circonscriptions de la région de Québec, où la prochaine élection générale pourrait se jouer en grande partie, c'est aussi dans Louis-Hébert que le PLQ avait obtenu sa plus forte majorité en 2014. L'écrasante victoire de la CAQ qui se confirmait au moment d'écrire ces lignes constitue une gifle et un signal d'alarme pour le gouvernement Couillard.

Certes, une élection partielle n'est pas garante des résultats de l'élection générale suivante. À la CAQ, on se souvient certainement de celles qui avaient été tenues en juin 2002, quand l'ADQ l'avait remporté dans Berthier, Joliette et Vimont avec de confortables majorités, avant de mordre la poussière dans les trois mêmes circonscriptions au printemps 2003.

La différence est qu'à l'époque, le PLQ venait de passer huit longues années dans l'opposition et Jean Charest pouvait prétendre incarner le changement. Cette fois-ci, le premier ministre Couillard a beau promettre de faire entrer le Québec dans une nouvelle phase de « transformation » et prendre lui-même des accents à la Michel Chartrand, les libéraux n'en ont pas moins près de quinze ans de pouvoir dans le corps.

En l'absence de l'épouvantail référendaire, la bonne tenue de l'économie ne suffira pas à assurer sa réélection. Le prochain remaniement ministériel devra être considérable et suivi à terme d'un nouveau discours du trône pour donner un minimum de crédibilité à ses prétentions au renouvellement.



La victoire de la CAQ est trop nette pour être attribuée au cafoillage des libéraux, mais on imagine mal qu'ils puissent être aussi embrouillés à l'élection générale. Le pitoyable échec de la candidature d'Éric Tétrault, parachuté dans Louis-Hébert sans qu'on ait pris la peine de vérifier sérieusement ses antécédents, a certainement laissé un goût amer à de nombreux électeurs, qui avaient déjà trouvé injuste le traitement réservé à Sam Hamad, dont le mutisme durant toute la campagne n'a d'ailleurs échappé à personne.

Malgré le dévouement qu'on lui prête, l'ancienne adjointe de M. Hamad, Ihsanne El Ghermati, conscrée en catastrophe pour remplacer M. Tétrault, ne faisait pas le poids dans une circonscription qui, à l'exception de l'intermédiaire Réjean Doyon (1982-1994), a toujours été représentée par un ministre au cours des trente dernières années.

Inversement, le retrait forcé de son propre candidat a finalement été une bénédiction pour la CAQ. Geneviève Guilbault, qu'on destinait plutôt à Charlesbourg, une circonscription en principe plus favorable, s'est révélée une candidate nettement plus inspirante que celui dont elle a pris la relève. François Legault l'a présentée d'entrée de jeu comme une future membre de son cabinet et elle semble bien avoir l'envergure nécessaire.

Non seulement M^{me} Guilbault a mené une très bonne campagne, mais elle a reçu l'appui inattendu de l'ancienne vice-première ministre libérale Nathalie Normandeau, qui a appelé à voter pour la CAQ, qualifiant le premier ministre Couillard d'homme « très inquiétant », qui « regarde les Québécois de haut » et qui « tente de nous faire croire qu'on est racistes ». De toute évidence, M^{me} Normandeau n'a pas fini de régler ses comptes avec son ancien parti et pourrait devenir un véritable cauchemar au cours de la prochaine année.



Le recrutement de candidats de prestige demeure le principal défi de François Legault. Jusqu'à présent, les vedettes que la CAQ avait réussi à recruter en sont arrivées à la conclusion qu'il leur serait plus facile de réaliser leurs ambitions en passant au PLQ. L'amère défaite de Jocelyne Cazin à l'élection partielle dans Chauveau, en juin 2015, avait semblé leur donner raison. La victoire dans Louis-Hébert permettra maintenant à la CAQ de faire valoir qu'elle peut aussi constituer un intéressant tremplin.

Malgré le « vent de changement » que dit avoir senti son candidat, Normand Beauregard, personne au PQ ne pensait sérieusement qu'il puisse en être le principal bénéficiaire. Il y a longtemps que la région de Québec a pris des allures de désert au milieu duquel Taschereau fait figure d'oasis. Jean-François Lisée lui-même avait laissé entendre qu'il était prêt à se satisfaire de tout progrès par rapport aux 18% obtenus en 2014. Même si le candidat péquiste luttait pour la deuxième place au moment de mettre sous presse, il se situait sous ce seuil.

À défaut d'être en mesure de l'emporter lui-même, le PQ aurait sans doute préféré que le PLQ conserve ses acquis. Tout gain de la CAQ réalisé aux dépens du PLQ constitue une mauvaise nouvelle pour le PQ, dans la mesure où cela permet à François Legault de dire que son parti est le mieux placé pour battre les libéraux.

mdavid@ledevoir.com

TRAVAILLEURS AGRICOLES ÉTRANGERS

Des méthodes de placement douteuses

Des Guatémaltèques auraient déboursé des milliers de dollars en pure perte

SARAH R. CHAMPAGNE

Deux hommes originaires du Guatemala ont été arrêtés le 18 septembre dernier puis détenus au Centre de surveillance de l'immigration à Laval. Placido Morales Reyes et David Rojas Morales (sans lien familial) travaillaient pour l'agence Les Progrès Inc., accusée par 17 personnes de les avoir floués.

Cette entreprise fait l'objet d'une enquête de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Des documents présentés en Cour fédérale cet été révèlent que plus d'une centaine de travailleurs « ayant déserté les compagnies pour lesquelles leur permis de travail a été délivrés » sont passés dans un « réseau [qui] semble posséder plusieurs ramifications au Québec et en Ontario ».

Les nouveaux faits rapportés par les deux hommes arrêtés se révèlent similaires à ceux déjà reprochés au propriétaire de l'agence Les Progrès Inc., Esvin Cordon. L'ASFC enquête sur l'entreprise de M. Cordon depuis plus d'un an, mais aucune accusation n'a encore été portée contre lui.

M. Morales Reyes est resté environ quatre jours en détention avant d'être libéré après le dépôt d'un cautionnement par son frère. M. Rojas Morales a pour sa part été détenu une dizaine de jours. Les deux hommes ont été arrêtés pour « avoir indûment prolongé leur séjour au Canada », a indiqué l'ASFC au *Devoir*. Ils n'ont pas quitté le territoire après l'expiration de leurs permis temporaires de travail en milieu agricole.

Placido Morales Reyes a affirmé avoir payé près de 4000 \$ à un consultant en immigration, Garsendy-Emmanuel Guillaume. Il a raconté son histoire lors d'un contrôle de détention par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), une audience obligatoire après 48 heures de détention, le 21 septembre dernier.

La somme était retenue directement sur sa paie par l'agence Les Progrès, a-t-il soutenu. Le commissaire qui l'a entendu note également « qu'il est clair qu'on a pris avantage de lui [sic] par le fait qu'on le faisait travailler, je pense, 50 heures par semaine pour un salaire

d'environ 500 \$ brut [...] duquel fort probablement devait être retirée une certaine somme pour le logement ».

M. Morales Reyes vivait dans une maison louée par son patron, M. Cordon. Son permis de travail était expiré depuis mai 2016 et aucune tentative de le renouveler n'a fonctionné.

Quant à David Rojas Morales, il n'a pas spécifié en audience la somme payée pour tenter de régulariser sa situation. Il dit avoir été contacté par Esvin Cordon après avoir quitté son emploi en services agricoles, et que ce dernier l'aurait assuré qu'il entreprendrait des démarches pour régulariser sa situation.

L'an dernier, une opération lancée par l'ASFC dans le cadre de l'enquête sur les désertions de travailleurs s'est soldée par l'arrestation de 15 Guatémaltèques, auxquels se sont ajoutées trois autres personnes au début de 2017.

Dans tous les cas cités, la manière de procéder serait la même : les travailleurs se feraient approcher par un représentant de M. Cordon ou par M. Cordon lui-même. On leur promettrait un meilleur salaire, des papiers, voire la résidence permanente. Ils changeraient ensuite d'employeurs, se retrouvant sans statut et devant payer l'entreprise de M. Cordon.

Impatience

Le groupe initial de 15 travailleurs a signé un contrat avec le consultant en immigration Garsendy-Emmanuel Guillaume, également signé par leur employeur de l'époque, Esvin Cordon, contrat dont nous avons obtenu copie. Or, l'ASFC affirme qu'aucune demande de modification de permis ou autre demande « de quoi que ce soit » n'a pu être retrouvée pour ces Guatémaltèques, qui ont déboursé jusqu'à 4500 \$ dans cet espoir.

Rappelons que les permis de travail temporaire en milieu agricole sont rattachés à un seul employeur. En quittant cet employeur, les travailleurs se mettent dans une situation d'illégalité. Ils disposent généralement de très peu d'options pour régulariser à nouveau leur statut au Canada. M. Guillaume, le consultant en immigration en question, n'a pas répondu à nos appels pour expliquer la manière dont il comptait procéder.

Mis au courant de ces nouvelles arrestations, plusieurs des hommes du groupe initial se sont dits surpris de constater que M. Cordon était toujours en affaires.

L'ASFC refuse de donner plus d'information sur l'enquête qui vise M. Cordon, ne citant que le principe général de la présomption d'innocence.

Des menaces

Rencontré plus tôt cet été par *Le Devoir*, Erick Lopez dit surtout ne pas comprendre que M. Cordon puisse encore opérer son agence. « À l'heure où on se parle, il y a encore des hommes qui lui versent une partie de leur salaire avec l'espoir que leur situation sera régularisée. » Il a lui-même été arrêté en janvier 2017, soit quelques mois après la première opération.

M. Lopez avait alors été employé par l'agence Les Progrès durant plus d'un an. Il affirme avoir reçu des menaces de la part de son patron : « Il disait que si on était trop impatient il allait nous déporter. Son épouse nous insultait aussi souvent. » Il craint que lui et ses anciens collègues ne soient déportés avant d'obtenir justice. Leurs situations diffèrent ; certains ont déposé une demande d'asile, d'autres ont obtenu un autre permis temporaire de travail.

Un autre travailleur guatémaltèque, qui insiste pour conserver l'anonymat lorsque joint au téléphone, prétend aussi avoir été à l'emploi d'Esvin Cordon jusqu'à tout récemment. Il aurait payé plus de 5000 \$ pour tenter de régulariser sa situation, une somme elle aussi retenue sur sa paie.

M. Cordon s'était quant à lui défendu l'an dernier en affirmant avoir accueilli les doléances de travailleurs insatisfaits de leurs conditions de travail, sans les inciter à désertier. Il dit les avoir mis en contact avec le cabinet spécialisé en droit de l'immigration, sans rien promettre.

Son avocate, Lydie-Magalie Stiverne, n'a pas souhaité commenter les deux nouvelles arrestations.

Le Devoir



Julie Payette s'adressant aux invités sous le regard de son fils, Laurier Payette Flynn, son premier conseiller, a-t-elle dit.

FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Julie Payette se pose à Rideau Hall

La gouverneure générale invite les politiciens à s'inspirer de la Station spatiale internationale

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Réconciliation autochtone, changements climatiques, diversité culturelle ; c'est en reprenant les thèmes chers aux libéraux de Justin Trudeau que Julie Payette a entamé son règne de gouverneure générale.

La cérémonie était toute en musique et la nouvelle vice-régale du Canada décontractée, malgré le faste du protocole. Habillée sobriement, joviale au fil de son discours qu'elle a livré sans fausses notes, Julie Payette était visiblement émue d'hériter de ce nouveau mandat à l'âge de 53 ans. La nouvelle gouverneure générale regardait souvent ses parents, son frère et sa sœur, assis près d'elle dans la Chambre du Sénat. Au moment de prendre son siège officiel, une fois son assermentation terminée, Julie Payette a accueilli les chaleureux applaudissements la main sur le cœur, avant d'échanger un clin d'œil avec son fils, Laurier, qui l'a accompagnée toute la journée.

Cette nomination, Julie Payette ne s'y attendait pas, a-t-elle avoué. Mais elle a été ravie d'acquiescer à la demande du premier ministre, après avoir pris soin de consulter son fils de 14 ans qu'elle a remercié de lui avoir « donné la permission d'accepter ».

Le premier ministre a salué sa carrière d'astronaute qui, avec ses deux voyages dans l'espace, a « non seulement réalisé ses propres rêves », mais « ceux de tout un pays et de toute une génération ».

Cette expérience, Julie Payette l'a elle-même abondamment évoquée. En saluant ses anciens collègues venus de loin pour la célébrer, en remerciant ses parents de lui avoir permis de rêver, enfant, et d'ensuite atteindre ces rêves, et en martelant que le travail des astronautes devrait servir d'exemple au Canada et au monde entier.

« Vous ne voyez jamais la station spatiale faire les manchettes, parce qu'il n'y a rien de terriblement horrible qui s'y passe. Ça fonctionne. Des gens de différentes nations, qui travaillent ensemble, pour un bien commun. Non seulement ils travaillent ensemble, mais ils y mettent l'effort et font des compromis quand il le faut. [...] Des leçons qu'on pourrait peut-être ramener sur terre plus souvent et les appliquer autant que possible », a proposé Julie Payette aux élus fédéraux et provinciaux réunis au Sénat. L'idée peut sembler « inédite », a-t-elle blagué. « Bien sûr, c'est plus facile à dire qu'à faire. Mais je pense qu'ici, au Canada, nous sommes en position plus que jamais de faire une différence, parce que nous sommes riches en valeurs d'entraide, de compassion. »

Ce message, Julie Payette l'a aussi lancé à la communauté internationale. « Peut-être que si

on travaille fort ensemble, nous pourrions avoir une chance de trouver des réponses et de [nous] attaquer aux importants enjeux mondiaux de l'heure comme les changements climatiques, la migration, la prolifération nucléaire, la pauvreté, la croissance démographique, et autres. Parce que les enjeux mondiaux n'ont pas de frontières, pas d'échéanciers et ils ont vraiment besoin qu'on s'y attarde. »

Son rôle étant avant tout protocolaire, Julie Payette n'a pas étoffé les thèmes du mandat qu'elle espère mener comme l'avaient fait ses prédécesseurs. La diversité, l'accès à l'éducation, le sport et l'importance d'une science fondée sur des données probantes ont été évoqués au passage. Mais c'est surtout cet appel à la coopération qu'a martelé la 29^e gouverneure générale.

La main doit cela dit aussi être tendue aux peuples autochtones, a-t-elle insisté, en prononçant quelques mots en algonquin. « C'est une bonne idée qu'on ait enfin décidé d'écouter à nouveau leur sagesse, a-t-elle souligné. La réconciliation doit s'accomplir, pour le bien-être de nos communautés et pour l'avenir de nos enfants. » M^{me} Payette avait d'ailleurs invité cinq chefs autochtones, plutôt qu'un seul comme ce fut le cas lors de la cérémonie d'installation de l'ancien gouverneur général David Johnston.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les premiers ministres discuteront de réforme fiscale

Ottawa — Les premiers ministres des provinces et des territoires se rendront à Ottawa mardi pour rencontrer le premier ministre Justin Trudeau. Ils auront alors l'occasion de se prononcer sur la réforme fiscale que propose le gouvernement libéral et qui soulève la controverse.

Le ministre des Finances, Bill Morneau, compte profiter de cette rencontre pour présenter son plan pour éliminer la création de petites entreprises permettant à des Canadiens fortunés d'économiser de l'impôt.

Bill Morneau soutient que le gouvernement veut créer un système d'imposition plus juste pour la classe moyenne en mettant fin à des avantages fiscaux qui bénéficient à un petit groupe de gens aisés.

La réforme a soulevé un tollé de critiques de la part de médecins, d'agriculteurs, d'entrepreneurs, de propriétaires de petites entreprises et même de certains premiers ministres, qui se disent inquiets des effets qu'aura la réforme fiscale sur l'économie de leur province.

Les premiers ministres rencontreront également le député Bill Blair, secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice, afin de discuter du rôle des provinces dans la légalisation prochaine de la marijuana.

La Presse canadienne

Neutralité religieuse: Singh change d'avis

Le chef du NPD s'oppose toujours au projet de loi 62, mais avec un bémol

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le nouveau chef du NPD, Jagmeet Singh, s'oppose toujours au projet de loi 62 ordonnant la prestation et la réception de services publics à visage découvert. Mais il reconnaît qu'il ne lui reviendra pas, en tant que politicien fédéral, de mener la charge judiciaire contre cette législation québécoise.

«Ce n'est pas notre juridiction de faire cela», a déclaré M. Singh, qui était de passage à Ottawa au lendemain de son élection décisive à la tête du NPD. Il aurait donc changé d'avis? Lui ont demandé les journalistes. «Ce n'est pas mauvais de changer d'avis.»

Jagmeet Singh a créé des remous dans les rangs québécois de son parti pendant la course au leadership lorsqu'il a laissé entendre en entrevue avec le *Huffington Post* qu'il se joindrait à une contestation judiciaire advenant l'adoption de la loi. Il a rappelé lundi qu'il n'aimait toujours pas ce projet de loi.

«Je respecte la juridiction du Québec, mais en même temps, c'est à moi de dire ma position sur les lois. Si un gouvernement, une nation veut privatiser quelque chose, c'est à moi comme néodémocrate de dire non, je ne pense pas que cela profitera aux gens. Alors de la même façon si quelque chose brime les droits de la personne, c'est à moi de dire non, je ne suis pas d'accord.»



Le nouveau chef du NPD, Jagmeet Singh, a réitéré sa conviction que les tribunaux invalideront le projet de loi 62 au nom du respect des chartes des droits et libertés.

Le nouveau chef du NPD a réitéré sa conviction que les tribunaux invalideront la loi québécoise au nom du respect des chartes des droits et libertés.

Démission

Jagmeet Singh a confirmé qu'il démissionnera de son siège à l'Assemblée législative ontarienne qu'il détient depuis 2011. Il n'imitera donc pas la chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, qui a été très criti-

quée pour avoir choisi de demeurer députée à Québec jusqu'à l'élection provinciale de 2018. «J'aurai un salaire versé par le parti et on aura des conversations pour compléter les détails», a révélé M. Singh.

Pour l'instant, il n'a pas l'intention de briguer un siège à la Chambre des communes avant l'élection fédérale générale de 2019, même s'il se montre ouvert à changer d'avis. Une occasion se pré-

sentera sous peu puisque le décès du député libéral Arnold Chan forcera la tenue d'une élection partielle dans la circonscription torontoise de Scarborough-Agincourt.

M. Singh s'est fait demander ce qu'il pensait du fait qu'il avait pu entrer librement dans l'édifice du parlement bien que portant son kirpan, le petit couteau symbolique sikh, alors qu'il aurait été interdit d'accès à l'Assemblée natio-

«Je respecte la juridiction du Québec, mais en même temps, c'est à moi de dire ma position sur les lois»

Jagmeet Singh, chef du NPD

nale. La Cour supérieure a validé en 2015 cette restriction.

«Il y a des différences qui existent entre toutes les provinces, toutes les nations. Il y a des règlements [différents] entre chaque nation, chaque province», s'est-il borné à répondre.

Par ailleurs, M. Singh semble avoir pardonné à son député Pierre Nantel, qui avait déclaré que ses symboles religieux ostentatoires étaient incompatibles avec les attentes des Québécois envers leurs leaders politiques.

M. Nantel a posé les troisième et quatrième questions néodémocrates lors de la période de questions, ce qu'il faut voir, selon le député Alexandre Boulerice, comme «un signe de confiance».

M. Singh dévoilera sous peu son choix de leader en Chambre.

Le Devoir

MÉDECINE

Le prix Nobel remis aux découvreurs de l'horloge du vivant

MIRIANE DEMERS-LEMAY

Les chercheurs américains Jeffrey C. Hall, Michael Rosbash et Michael W. Young ont reçu lundi le prix Nobel de médecine pour leurs travaux sur les mécanismes de l'horloge interne des êtres vivants. Leurs découvertes dans les années 1980 et 1990 permettent aujourd'hui d'aborder une panoplie de problèmes de santé associés au dérèglement de cette horloge.

«Ces chercheurs ont ouvert la porte à la compréhension des processus fondamentaux chez tous les êtres vivants, de la bactérie à l'humain», explique Florent Storch, chercheur spécialisé en neurobiologie moléculaire et en rythmes circadiens à l'Institut Douglas de l'Université McGill.

«La présence d'une horloge interne était observée depuis des siècles», continue-t-il. «Mais avant [les travaux des trois lauréats au Nobel], on ignorait comment cette horloge fonctionnait.»

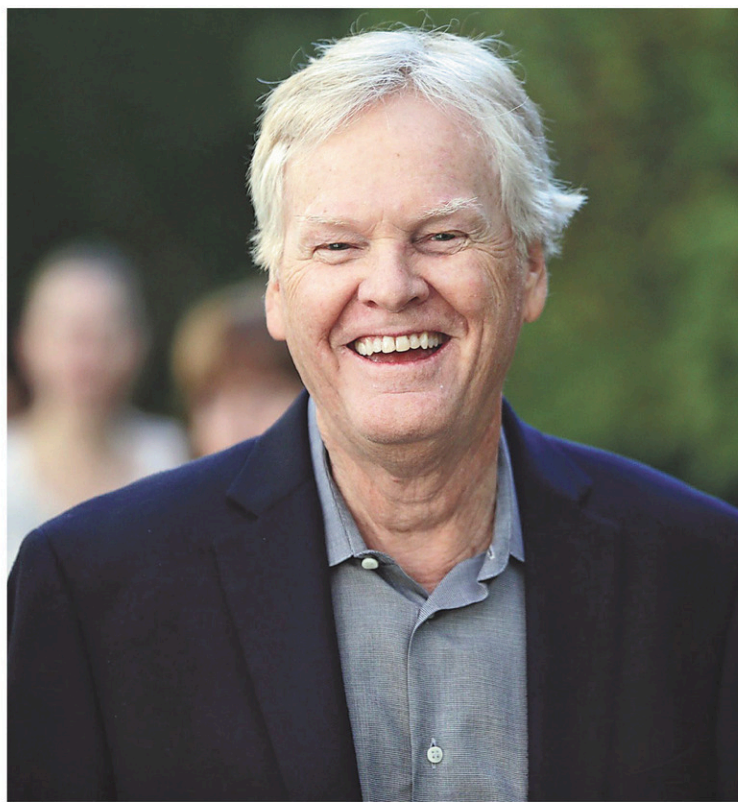
«Si on comprend comment fonctionnent les rythmes circadiens, on peut développer des manières innovantes de traiter les maladies qui en découlent», opine Diane B. Boivin, directrice du Centre d'étude et de traitement des rythmes circadiens de l'Institut Douglas de l'Université McGill.

Notre corps réagit différemment selon le moment de la journée, d'après cette dernière. De fait, explique-t-elle, l'effet d'un médicament varie selon le moment de la journée durant lequel il est administré. «Pour réduire les effets secondaires des médicaments, un collègue français utilise la chronopharmacologie — qui consiste à doser un médicament selon le moment du jour auquel il est administré», donne-t-elle comme exemple.

«On doit intégrer davantage la composante des rythmes circadiens dans la pratique médicale», ajoute-t-elle. Elle espère que la remise du prix Nobel permettra d'accroître la reconnaissance de l'importance des rythmes circadiens dans le domaine médical, ainsi que l'octroi de plus importantes subventions de recherche dans le domaine.

Une mécanique complexe

Les rythmes circadiens sont connus depuis plusieurs siècles. Au 17^e siècle, on observe que les feuilles des mimosas ouvrent le matin, même en absence de lumière — un signe qu'ils possèdent une horloge interne. Mais c'est grâce à la mouche à fruit qu'on découvre, dans les années 1970, que la mutation du gène *period* provoque la perturbation des rythmes circadiens. Une dé-



Michael Young sourit à l'annonce de son obtention du prix Nobel de médecine, avec ses collègues Jeffrey Hall et Michael Rosbash, pour ses travaux sur les cycles internes des êtres vivants.

couverte qui indique que ce gène est impliqué dans le mécanisme de l'horloge interne.

Dans les années 1980, les trois lauréats du Nobel — Jeffrey C. Hall et Michael Rosbash, chercheurs à l'Université Brandeis à Boston, et Mi-

chael W. Young, de l'Université Rockefeller à New York — travaillent en collaboration. Ils réussissent à isoler le gène *period* chez la mouche à fruit.

MM. Hall et Rosbash découvrent que ce gène est responsable de la fabrication de pro-

Qu'est-ce que le rythme circadien ?

Tous les êtres vivants sont pourvus d'une horloge biologique interne. Cette horloge permet de synchroniser le corps d'un organisme à son environnement selon un cycle de 24 heures, qu'on nomme le rythme circadien. Cette horloge joue un rôle dans la régulation du sommeil, du comportement, de la sécrétion d'hormones, de la température corporelle et du métabolisme. Une horloge perturbée peut engendrer plusieurs problèmes de santé, comme des problèmes cardiovasculaires et hormonaux, l'obésité, des troubles du sommeil et le cancer.

conséquent, la production de protéines supplémentaires. Une fois les protéines dégradées, le gène serait de nouveau activé, stimulant la production de nouvelles protéines PER.

Toutefois, les chercheurs ignorent comment la protéine, produite dans le cytoplasme de la cellule, réussit à entrer dans le noyau de la cellule pour agir sur le gène *period*. La question demeure sans réponse jusqu'en 1994, lorsque M. Young découvre qu'il y a au moins une autre pièce au mécanisme de l'horloge: le gène *timeless*.

Ce gène code pour une autre protéine, qui agit comme une clé permettant l'entrée de la protéine PER dans le noyau de la cellule. Le chercheur identifie également un autre gène qui permet d'ajuster très précisément l'horloge biologique à un cycle de 24 heures.

Si les trois lauréats ont découvert les mécanismes clés de l'horloge biologique, cette dernière n'a pas fini de livrer ses secrets. «Maintenant on sait qu'il n'y a pas qu'une seule horloge impliquée dans les rythmes circadiens, mais plusieurs», observe M^{me} Boivin. Il reste encore beaucoup de choses à apprendre sur les rythmes circadiens, comme par exemple sur les différences de ces rythmes entre les hommes et les femmes.»

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322

Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :

petitesannonces@ledevoir.com

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT
445 boul. St-Joseph Ouest, près Laurier
Immeuble béton, 2 ascenseurs

4 1/2
970 pc 1 350 \$/mois

1 SDB complète, 1 salle d'eau, nouvelles fenêtres. Chauffage, eau chaude, frig. Cuisinière et lave-vaisselle inclus.
Pas d'animaux.
Garage disponible 125 \$

SURINTENDANT
514-276-5949

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT
3 1/2, propre, haut de triplex, aire ouverte. Propriétaires occupants, entrées lav/séc., 5 min. du Parc Maisonneuve et métro Viau, non fumeur.
660 \$ chauffe 514-349-0493

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

CHARLEVOIX : LE FLEUVE DANS VOTRE ASSIETTE

Maison sur la falaise de Pointe-au-Pic (La Malbaie). Tranquille. Entièrement meublé, 3 chambres, tout compris, câble, Wi-Fi. Vue panoramique sur le fleuve et les montagnes. Près de tous les services et attractions. Immense terrain. Non-fumeur. Pas d'animaux.
Octobre et novembre 2017 : 2 000 \$ / mois
Décembre 2017 : 2 500 \$ / mois

À LOUER AU MOIS

438-491-2301
PRECOURT.GAGNE@GMAIL.COM

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

TEL-JEUNES Aidez-nous à leur répondre
Intervenants professionnels
Service rapide, confidentiel
24/7 partout au Québec
Pour faire un don : 514 288-1444
www.teljeunes.com

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonneville.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com
819-300-1330

185
CHAMBRES

PIED-À-TERRER - AHUNTSIC
Ch. meublé avec s. de b. privée. Vue sur rivière. Internet. Autobus. Accès à la cuisine. Non-fumeur.
500 \$ / mois 514-384-2109

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
necrologie@lememoriel.com

251
BUREAUX À LOUER

2 450 \$ / mois 2 500 PC
mois gratuits, 100 % renouvelé, près métro Berri, A/C, stationnements.
514-288-3333

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE
Tous les premiers pas vers la guérison

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

564
DÉCORATION INTÉRIEURE

530
COURS

COURS DE GUITARE
1er cours gratuit. 514-758-3293
www.patrickkearney.ca

564
DÉCORATION INTÉRIEURE

Dystrophie musculaire Canada
une infirmité rare

1.800.567.2236
www.muscle.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC

arteco.ca
438.397.1560
arteco.inc@gmail.com

PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En présence de ses candidats et de ses militants, Denis Coderre a présenté lundi les nouveaux éléments de son programme électoral.

MAIRIE DE MONTRÉAL

Denis Coderre poursuit sur sa lancée

Le maire sortant se targue d'avoir ramené la confiance à l'Hôtel de Ville

JEANNE CORRIVEAU

Denis Coderre entend poursuivre sur l'élan de son premier mandat s'il est reporté au pouvoir le 5 novembre prochain. Le maire sortant propose tout de même quelques nouveautés, comme une compensation financière pour les commerçants éprouvés par les chantiers et l'accès gratuit au métro pendant quatre fins de semaine.

Les nouveaux éléments du programme électoral d'Équipe Denis Coderre, dévoilé lundi en présence de ses candidats, sont identifiés par un astérisque dans le document de 25 pages. « Les autres engagements sont la continuité de mesures ou de programmes instaurés par l'administration Coderre depuis novembre 2013 », prend-on soin de préciser.

« Il fallait faire le ménage », a dit M. Coderre. « En 4 ans, nous avons réalisé ce que d'autres mettent 10 ans à faire. » Le maire sortant se targue d'avoir ramené la confiance à l'Hôtel de Ville, d'avoir obtenu la « paix sociale » en parolant des ententes avec les grands syndicats. Il s'est également plu à rappeler que Montréal détenait désormais un statut de métropole et que son administration avait contribué à améliorer l'environnement économique.

« Le fait qu'on a créé 120 000 jobs. Le fait qu'on est redevenus crédibles avec un taux de chômage le plus bas des 30 dernières années. Avec nous, vous savez à quoi vous attendre. On va de l'avant et on est capables de livrer la marchandise. »

Ouvrir les livres

Ainsi, il promet de mettre en place un système de compensation financière pour les commerçants affectés par les chantiers. « Ça veut dire que les entreprises vont être obligées d'ouvrir leurs livres. On va regarder de façon très trans-

Quelques engagements d'Équipe Denis Coderre

Compensation financière pour les commerçants affectés par les chantiers
Accès gratuit au métro pendant quatre fins de semaine dans l'année lors de grands événements
Modulation des heures de livraison des camions au centre-ville
Parité au comité exécutif
Adoption d'une politique de la diversité sexuelle

parente de part et d'autre les pertes réelles », a-t-il expliqué.

Rappelons que son adversaire Valérie Plante avait elle aussi promis des allègements fiscaux pour les commerçants touchés par les travaux de voirie.

Les taxes foncières augmenteront, mais pas au-delà de l'inflation, a dit M. Coderre : « Il y a des gens qui veulent jouer avec la taxe de Bienvenue. Ce sont des revenus de 120 millions. J'aime autant avoir des méthodes d'accès à la propriété. C'est beaucoup plus juste et équitable. »

En matière de transport, Denis Coderre entend offrir l'accès gratuit au métro pendant quatre fins de semaine dans l'année à l'occasion de grands événements. Il garde également le cap sur le développement du réseau cyclable à raison de 50 kilomètres par année et a aussi annoncé son intention de créer un bureau du cycliste et du piéton.

Dans la foulée des recommandations de la commission des transports sur la cohabitation entre les véhicules lourds et les usagers les plus vulnérables, le maire sortant se dit également prêt à instaurer un système pour moduler les heures de livraison des camions au cen-

tre-ville. Le programme de son parti évoque un « encadrement progressif » des gabarits des camions. Le plan de son administration, si elle est reportée au pouvoir, privilégiera les véhicules verts et pourrait mener à l'implantation d'un « centre de distribution urbain » avec véhicules électriques « pour la livraison dans le dernier kilomètre ».

Intersections dangereuses

En matinée, son adversaire Valérie Plante a dénoncé les critères imposés aux arrondissements par la ville-centre pour les demandes de modification aux feux de circulation.

Ainsi, a indiqué le chef de Projet Montréal, afin d'obtenir un feu pour les vélos à une intersection où une piste cyclable croise une rue, il faut démontrer qu'il y a eu au minimum deux collisions en trois ans. Et pour une phase de priorité pour piétons avant le virage à gauche pour véhicules, quatre collisions sont requises, soutient Projet Montréal.

M^{me} Plante estime « absolument inconcevable » que les arrondissements aient à comptabiliser les blessés graves et les morts avant d'obtenir les changements de signalisation et elle a promis de changer la réglementation.

De son côté, le candidat à la mairie de Montréal de Coalition Montréal, Jean Fortier, a proposé que la ligne bleue du métro se rende non seulement jusqu'à Anjou, mais qu'elle soit prolongée à partir de la station Côte-des-Neiges jusqu'à l'École de technologie supérieure, dans Griffintown.

Long de 4 kilomètres, ce segment qui comporterait des arrêts au lac aux Castors et au centre-ville, près du Musée des beaux-arts, coûterait quatre fois moins cher que la ligne rose proposée par Projet Montréal.

Le Devoir

ATTENTAT DE QUÉBEC

Alexandre Bissonnette n'aura pas droit à une enquête préliminaire

CAROLINE PLANTE

à Québec

Alexandre Bissonnette, le présumé auteur de la fusillade de la grande mosquée de Québec, n'aura pas droit à une enquête préliminaire et ira directement à procès.

La Couronne a déposé, lundi, un acte d'accusation direct, qui accélère les procédures. « C'est une décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales qui s'est prévalu d'une prérogative qui lui appartient », a déclaré le procureur Thomas Jacques. « C'est une décision qui a été longuement mûrie et qui a été prise dans l'intérêt public. »

La question des délais a pu effectivement « faire partie des facteurs considérés », a-t-il précisé.

Le délai maximal pour la tenue d'un procès fixé par l'arrêt Jordan de la Cour suprême est de 30 mois, entre l'accusation et la fin d'un procès.

Bissonnette, âgé de 27 ans, est accusé du meurtre prémédité de six hommes qui se trouvaient à la grande mosquée de Québec, le soir du 29 janvier dernier, où il se serait présenté armé. Il est aussi accusé de cinq autres chefs de tentative de meurtre.

Un douzième chef d'accusation s'est ajouté lundi, a expliqué M^e Jacques. Il s'agit d'un chef de tentative de meurtre avec usage d'une arme à autorisation restreinte. Ce chef vise 35 victimes, dont quatre enfants, qui étaient physiquement en présence de l'accusé au moment où les gestes reprochés à celui-ci se sont produits.

Veuves présentes

La poursuite a ainsi indiqué au juge Jean-Louis Lemay avoir complété la divulgation de la preuve. Son acte d'accusation est aussi complet.

Aucun chef de terrorisme n'a donc été déposé, ce qu'a déploré lundi Boufeldja Benabdallah, vice-président du Centre culturel islamique.

« Il a ciblé un groupe de musulmans assis, en train de faire leurs prières, dans une mosquée, s'est-il indigné devant les journalistes. Il faut que cet acte terroriste soit reconnu et qu'il soit condamné pour ça, pour que ça fasse aussi une sacrée leçon pour la société québécoise, canadienne et pourquoi pas, mondiale. »

M^e Jacques a justifié la décision comme suit : « L'ensemble de la preuve recueillie par les divers corps policiers impliqués dans cette enquête d'envergure a été rigoureusement analysée, et les accusations portées sont le

« C'est une décision qui a été longuement mûrie et qui a été prise dans l'intérêt public »

Thomas Jacques, procureur de la Couronne

fruit et de la preuve recueillie, de la preuve disponible et de l'état actuel du droit au Canada. »

Pour la première fois depuis la tragédie, cinq des six veuves touchées par le drame ont pris place dans la salle où Bissonnette, chétif, les cheveux en bataille et vêtu d'un chandail gris, comparait.

Elles étaient accompagnées de Saïd El-Amari, qui a été grièvement blessé lors de la fusillade.

Pleurant à chaudes larmes, les femmes ont préféré quitter le palais de justice en silence après les procédures, au lieu de s'adresser aux médias.

« C'est extrêmement difficile, a quant à lui commenté Boufeldja Benabdallah. Ce sont des gens qui sont psychologiquement complètement renversés. »

D'après lui, « la douleur n'est pas encore partie ». « Elles attendent toujours leurs maris le matin, et ils ne sont pas là. » Les enfants aussi doivent « panser leurs plaies », a-t-il dit, en souhaitant qu'ils deviennent un jour des « ambassadeurs de la paix ».

De retour en cour le 11 décembre

Par ailleurs, M. Benabdallah s'est dit soulagé que les 35 personnes présentes à la mosquée le soir du drame n'aient pas été « laissées pour compte ».

Ces survivants ont aussi vécu « une descente aux enfers », a-t-il expliqué.

« Ils ont été blessés dans leurs corps, dans leur moral, dans leur psychique et c'est la justice qui est en train de jouer un rôle fondamental pour régler ces blessures. »

Aucune demande de remise en liberté n'a été annoncée par les avocats de Bissonnette.

Les parties seront de retour devant le tribunal le 11 décembre. La poursuite se déclarera alors prête à fixer une date de procès, procès qui aura lieu devant juge et jury, à la Cour supérieure du Québec.

La Presse canadienne

Enlèvement d'Amanda Lindhout : le procès en attente

Ottawa — Un différend juridique autour d'informations classées secrètes retarde la tenue du procès d'Ali Omar Ader, accusé d'avoir enlevé la journaliste canadienne Amanda Lindhout, en Somalie, il y a neuf ans. Un juge de la Cour supérieure de l'Ontario doit déterminer mardi si le procès peut finalement débiter jeudi ou s'il va demeurer ajourné jusqu'à la fin des discussions sur l'admissibilité de documents classés secrets. Selon la défense, l'accusé ne peut bénéficier d'un

procès juste et équitable en ce moment, devant la Cour supérieure de l'Ontario, parce que des démarches parallèles sont en cours pour déterminer quelles informations sensibles peuvent être divulguées lors du procès.

Amanda Lindhout et le photographe Nigel Brennan ont été enlevés par un homme armé et masqué près de Mogadiscio, en Somalie, en août 2008. Ils ont été libérés le 25 novembre 2009. Ali Omar Ader, un Somalien âgé de 40 ans, fait face à des accusations criminelles de prise d'otages pour son rôle allégué de négociateur. Il a été arrêté par la Gendarmerie royale du Canada à Ottawa en juin 2015.

La Presse canadienne

Attaque au camion-bélier à Edmonton : le suspect accusé de cinq tentatives de meurtre

Edmonton — Des accusations ont été déposées contre le suspect de l'attaque qui a blessé cinq personnes, dont un policier, samedi soir, à Edmonton.

Abdulahi Hasan Sharif fait face à cinq chefs de tentative de meurtre, ainsi qu'à cinq chefs de conduite dangereuse et un autre relatif à la possession d'armes.

Les autorités policières s'attendent à ce que des accusations relatives au terrorisme soient ajoutées, mais aucune n'a été portée pour l'instant.

Abdulahi Hasan Sharif, âgé de 30 ans, est un réfugié d'origine somalienne. Le suspect figurait sur le radar des autorités depuis 2015, après qu'une plainte eut été déposée selon laquelle l'individu se serait radicalisé. Son enquête sur le cautionnement est prévue en cour provinciale mardi matin.

Le chef de la police d'Edmonton, Rod Knecht, a dit que les événements de samedi soir

semblaient avoir été l'œuvre d'une seule personne.

L'attaque s'est amorcée à l'extérieur du stade du Commonwealth, lorsqu'un véhicule a foncé sur une barricade policière. Un individu en est sorti et a attaqué au couteau le même policier. Quelques heures plus tard, un camion cube de la compagnie U-Haul a été intercepté par

les policiers qui ont demandé au conducteur de s'identifier. Les agents ont alors remarqué des

ressemblances avec le propriétaire de l'auto.

Confronté à ces informations, le conducteur a redémarré et accéléré en direction du centre-ville d'Edmonton, déclenchant une poursuite policière. Le conducteur du camion aurait intentionnellement happé quatre piétons avec ce camion, qui a ensuite fait des tonneaux et s'est renversé. Les policiers ont alors sorti le suspect du camion par le pare-brise qui avait été fracassé. Il a été menotté et arrêté.

La Presse canadienne



Abdulahi Hasan Sharif



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

RÉFÉRENDUM EN CATALOGNE

Nos élus doivent dénoncer la violence d'État

Les images de la répression exercée par les policiers et la garde civile espagnols envers les Catalans qui se rendaient aux urnes dimanche sont révoltantes. La violence d'État dont furent la cible des citoyens qui ne cherchaient qu'à voter pacifiquement n'est pas belle à voir. À l'instar de l'Union européenne et de la plupart des pays européens, la France au premier chef, les gouvernements canadien et québécois se sont montrés timides, se gardant bien de critiquer ouvertement l'État espagnol. Or, c'est la démocratie qui a été foulée aux pieds en Catalogne, et c'est ce qu'il leur faut réprover.

Le gouvernement espagnol, issu d'une coalition minoritaire dirigée par Mariano Rajoy, du Parti populaire, une formation conservatrice, s'est fermement opposé à la tenue d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne en s'appuyant sur la Constitution de l'Espagne et sur des décisions des cours de justice. Les juges ont déclaré illégale cette consultation populaire, comme celle qui l'a précédée en 2014. Le droit et les juges sont derrière l'État central.

Cette fois-ci, Madrid a choisi la manière dure, répressive et antidémocratique, en recourant à quelque 10 000 policiers et membres de la garde civile pour empêcher les gens de voter. De hauts responsables du gouvernement catalan et des fonctionnaires furent écroués, et des maires furent menacés de poursuite. Comme le rapportait *Le Devoir*, les forces de l'ordre espagnoles ont fait du simple appui au « oui » un délit d'opinion, arrêtant un automobiliste pour saisir une boîte de t-shirts sur lesquels le mot « si » était imprimé dans une vingtaine de langues. Ce serait d'un ridicule consommé s'il ne s'agissait pas d'une perversion du droit et de la justice. Pour un Catalan, revendiquer le droit de participer au référendum, même si c'est pour voter contre l'indépendance, était illégal.

Il semble bien que le gouvernement Rajoy ait plutôt attisé le sentiment indépendantiste chez les Catalans, sans réussir à discréditer le résultat du référendum. Même si la police a empêché 700 000 personnes de voter, selon Barcelone, 42% des électeurs inscrits sont parvenus à le faire — à leurs risques et périls, parfois —, et l'appui au « oui » s'est élevé à 90%. Même si la participation n'a pas franchi la barre des 50%, le référendum est significatif du fait même qu'il a été entravé.

Dimanche, le premier ministre Philippe Couillard a appelé « les parties à cesser tout acte de violence, notamment les autorités là-bas », comme si les citoyens en étaient aussi responsables.

À la Chambre des communes, lundi, la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a pris le parti de l'Espagne. La Catalogne est « une affaire interne », a-t-elle dit. Ottawa ne condamne pas la violence, mais s'en dit très préoccupé, sans l'attribuer à l'État. « Nous espérons qu'une solution sera trouvée à travers le dialogue pacifique et dans le contexte de la Constitution », a-t-elle dit.

Or, c'est justement cette Constitution, ou l'interprétation qu'en ont faite les juges nommés par Madrid, qui a privé la Catalogne de son statut de nation autonome. En 2006, les parlements espagnol et catalan ont adopté un nouveau statut pour la Catalogne, statut ratifié par les Catalans dans un référendum. Or, le Parti populaire de Rajoy, alors dans l'opposition, s'est adressé avec succès au Tribunal constitutionnel pour faire déclarer inconstitutionnel ce statut autonome. M^{me} Freeland voudrait que le gouvernement catalan de Carles Puigdemont entame un « dialogue pacifique » avec Rajoy dans le respect de la Constitution. Voilà un scénario qui semble des plus improbables. Ce n'est pas pour rien que Puigdemont a plutôt lancé un appel pour une médiation internationale. Mercredi, le Parlement catalan doit prendre acte des résultats du référendum, ce qui peut conduire à une déclaration unilatérale d'indépendance, comme le prévoit la loi sur le référendum.

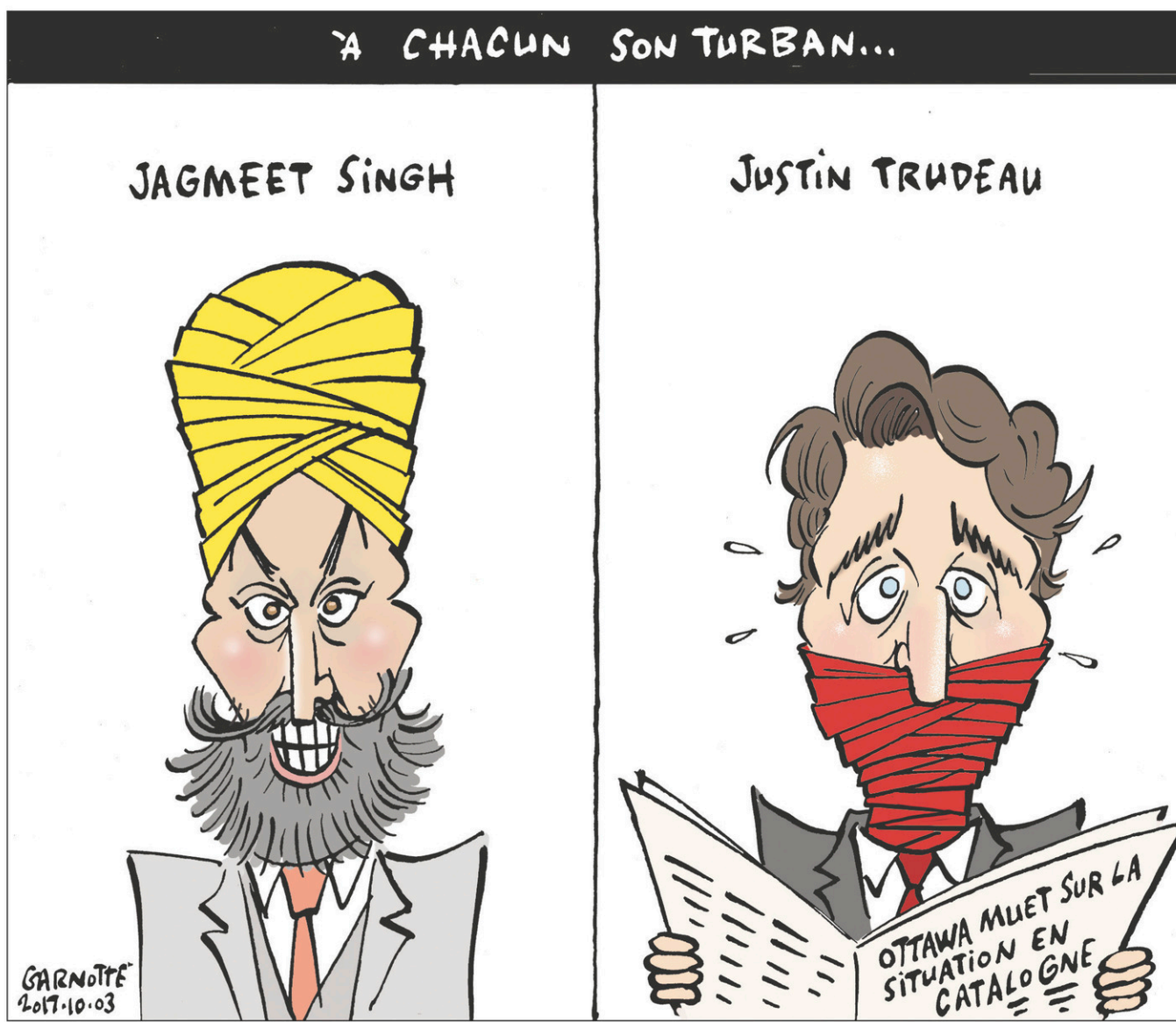
En refusant de blâmer la violence d'État dont a fait preuve Madrid, le Canada a fait primer ses intérêts stratégiques sur les principes démocratiques qu'il devrait pourtant chérir. Soulignons qu'Ottawa a aussi un intérêt interne à prendre le parti de cet État unitaire, même si sa crédibilité, à titre de chantre de la démocratie et des droits de la personne, en prend pour son rhume.

De son côté, Philippe Couillard n'a pas les mêmes contraintes. Le premier ministre aurait dû se porter à la défense du peuple catalan, avec lequel les Québécois ont tissé des liens, et déplorer les accrocs à la démocratie en Catalogne. Lâchés par l'Union européenne et ignorés par la communauté internationale, les Catalans méritaient l'appui moral du Québec.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Non à la pâte à dents, à la brassière et à « bon matin » !

Ayant travaillé à la francisation des entreprises durant une douzaine d'années, avec des centaines de conseillers en francisation et de linguistes, à l'amélioration de la langue parlée et écrite au travail, aussi bien dans les usines que dans les plus grands commerces, ainsi qu'à la qualité de l'étiquetage et de l'affichage commercial, je n'accepte pas que l'OQLF par le biais d'une nouvelle « Politique de l'emprunt linguistique » fasse fi des efforts et des sommes considérables consacrés par ces entreprises à la francisation des emballages, de la publicité et des documents d'information sur leurs produits pour se conformer aux recommandations de l'Office de la langue française de l'époque — c'était le nom de l'OQLF jusqu'en 2002. Ce recul enlève toute crédibilité et toute efficacité aux efforts antérieurs de l'Office.

Les consommateurs achètent aujourd'hui du dentifrice (non de la pâte à dents), des soutiens-gorge (non des brassières), des plateaux (non des cabarets) et fréquentent un comptoir à salades (et non un bar à salades). Ces calques de l'anglais que nous avions fini par oublier apparaîtraient de nouveau dans l'espace public par l'action de l'OQLF, qui a pour mission de guider l'usage du français parlé et écrit au Québec.

Plutôt que de dépenser des sommes folles à faire des suggestions permissives, plus farfelues les unes que les autres, l'OQLF devrait consacrer ses énergies à promouvoir des cours de francisation pour intégrer les immigrants à la société et au

monde du travail, surtout dans les entreprises qui accueillent des travailleurs immigrants, afin de faire du français la langue de travail et de l'espace public.

J'aurais bien préféré que l'OQLF affiche publiquement son désaccord avec ce « bonjour, hi » qu'on nous sert de plus en plus dans les commerces ainsi que ce « bon matin » (calque de l'anglais « good morning ») au lieu de « bonjour », utilisé dans toute la francophonie, sans compter ce « pas de problème » (calque de l'anglais « no problem ») plutôt que « pas de souci ».

Solange Chalvin, ex-journaliste du *Devoir* et ex-directrice à l'OQLF
 Le 29 septembre 2017

Le modèle d'Uber

L'acceptation ou le refus d'Uber n'est pas l'acceptation ou le refus de l'industrie technologique. Uber n'est pas un joueur majeur de celle-ci, mais un tricheur, un imposteur. D'un point de vue strictement technologique, la compagnie californienne n'a fait que développer une « solution » de vente en ligne et de gestion de flotte. C'est le produit typique que l'industrie technologique vend aux autres industries. La géolocalisation et le commerce électronique sont les tendances actuelles. L'originalité d'Uber a été de préférer créer son propre réseau de taxi au lieu de vendre sa plateforme aux réseaux déjà existants. C'est un modèle d'affaires qui ne relève pas de la technologie, mais bien de l'idéologie.

Certes, la plateforme numérique Uber offre dématérialisation et automatisation. Sauf que ces changements technologiques bien réels et concrets concernent

la commande du service et son paiement, pas son exécution en soi. La tâche redéfinie n'est donc pas celle du chauffeur de taxi, mais bien celle du répartiteur de taxi. La compagnie anciennement appelée UberCab procède surtout à la redéfinition langagière et conceptuelle. À travers ses dissolutions et associations fallacieuses avec l'industrie du taxi et le covoiturage, ou encore la confusion de la nature d'un travail et de son horaire, Uber se présentait au Québec comme la version intra-urbaine d'Allo-Stop et Amigo Express. Il s'agit d'une opération de relations publiques et non d'un réel bouleversement technologique.

Uber ne se compare pas aux services légaux de diffusion et de téléchargement en ligne. Spotify et Deezer sont des évolutions des webradios comme Launch et Last.fm, dont l'intérêt était de sortir du carcan musical de la radio traditionnelle. Uber ne fait qu'offrir un service de taxi sous un autre habillage. Bandcamp, iTunes et Netflix sont une solution de rechange au piratage. Uber est plutôt la solution par le piratage.

Le rapport entre Uber et le taxi n'est pas non plus comparable à celui entre la vente de biens matériels en ligne et le commerce de détail. La vente par catalogue fait concurrence aux boutiques depuis déjà quelques siècles. Uber n'est pas au taxi ce qu'Amazon est aux magasins, mais bien ce qu'Amazon est à la commande téléphonique avec une carte de crédit. La technologie est souvent évolution, et non révolution. L'encadrement de l'industrie technologique, que ce soit pour Uber, Amazon ou Netflix, doit donc passer par son examen selon la continuité et non la rupture.

Antoine Desgagnés
 Charlesbourg, le 30 septembre 2017

LIBRE OPINION

Catalogne : le silence des agneaux

MATHIEU ROY
 Étudiant en histoire

Les images sont troublantes, voire révoltantes. D'un côté, des citoyens catalans qui tentent d'exercer leur droit de vote, et de l'autre, une police antiémeute qui fait preuve d'une violence inouïe envers les pauvres gens qui attendent devant les bureaux de vote. Parmi ceux-ci, des vieillards et de jeunes adultes qui se font poivrer, tirer les cheveux ou frapper au visage. Pourquoi cette intervention? En vertu d'une décision rendue il y a quelques semaines par la Cour constitutionnelle espagnole, la tenue d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne a été rendue illégale. On réaffirma, du même coup, le caractère indivisible de l'Espagne.

Ainsi, au cours des dernières semaines s'en sont suivis des saisies de bulletins de vote, de matériel promotionnel pour le camp du « oui », des menaces de Madrid envers les maires qui braverait l'interdiction d'organiser le référendum et même certaines arrestations poli-

tiques. Notons qu'il ne s'agit pas de la première fois dans leur histoire que les Catalans subissent autant de répression de la part de l'État espagnol, qui avait interdit l'usage du catalan, suspendu le statut d'autonomie de la région et imposé une censure violente sous le régime de Franco dans les années 30 et 40.

En effet, ces nouvelles mesures du gouvernement espagnol nous rappellent malheureusement celles de l'Espagne franquiste et ont de quoi nous étonner, au Québec, nous qui avons pu nous prononcer sur notre indépendance nationale sans une répression aussi violente. D'autant plus que ces événements surviennent dans un pays démocratique comme l'Espagne. Toutefois, ce qu'il y a de plus étonnant dans toute cette histoire, c'est bien sûr le silence de notre classe politique sur la question et qui regarde le gouvernement espagnol agir comme s'il s'adonnait à une partie de Risk.

En effet, il est terriblement honteux de voir Philippe Couillard ou Justin Trudeau refuser de dénoncer de tels agissements et ne parler

de la situation que du bout des lèvres. Malgré sa volonté de partager l'expertise québécoise sur la question, le premier ministre québécois ne dénonce pas formellement l'agression du gouvernement de Mariano Rajoy. François Legault, quant à lui, bien qu'il ait finalement dénoncé la violence, a tout de même agi de manière partisane et irréflicie cette semaine quand il a dit grossièrement aux Québécois qu'« il y a peut-être des souverainistes qui vont trouver aujourd'hui qu'Ottawa est pas mal moins méchant que Madrid ».

Peu importe notre opinion sur la question de l'indépendance catalane, il est impératif, si l'on est réellement démocrate, de dénoncer sans équivoque cette situation qui dégénère et de laisser le peuple catalan trancher lui-même sur cet enjeu. Une telle question devrait définitivement dépasser les clivages entre fédéralistes et souverainistes, car elle touche à un enjeu aussi fondamental que le respect des droits des peuples à l'autodétermination. Hélas, la majorité de notre classe politique locale va, tel un troupeau de mou-

tons guidé par notre premier ministre, dans le même sens que plusieurs pays européens, qui n'osent pas dénoncer fermement les agissements de leur voisin espagnol. N'est-ce pas ironique de voir des pays comme la France ou le Royaume-Uni, qui se targuent d'être de grandes démocraties, garder un silence inquietant et gênant sur la question?

Bien sûr, les indépendantistes québécois, quant à eux, font front commun sur la question et sont les seuls à dénoncer catégoriquement ces manœuvres autoritaires et antidémocratiques. On dirait bien, à la lumière de tous ces éléments, que ce sont quasiment les seuls à avoir du respect pour les droits des peuples à l'Assemblée nationale. Chose certaine, si nous étions un pays, le Québec pourrait se montrer solidaire des petites nations qui voient leurs droits bafoués et ainsi se distancer de la position honteuse de plusieurs pays européens qui, tout comme le Canada et ses inconditionnels, comme M. Couillard, semblent avoir bien peu de respect envers la démocratie ces jours-ci.

ACTUALITÉS



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

L'élue, Geneviève Guilbeault, et son chef, François Legault

ÉLECTION

SUITE DE LA PAGE 1

ministre, Philippe Couillard, la candidate défaite Ihsane El Ghernati a néanmoins été accueillie dans l'enthousiasme, un peu avant 22 h. « La première personne que je veux complimenter, c'est notre candidate. Merci! » a d'abord déclaré le premier ministre, avant de promettre de régler le dossier de l'usine Anacolor malgré la défaite de son parti. « C'est comme ça que nous, on fait de la politique. [...] Bien sûr, j'aurai aimé un résultat différent, mais ça n'enlève rien à l'engagement qu'on a pris face à la population », a-t-il déclaré. « Il y aura d'autres soirs de victoires, d'autres matins heureux », a-t-il promis. « Je suis fier de moi aujourd'hui », a déclaré la candidate défaite, avant de féliciter Geneviève Guilbeault pour sa victoire.

En remportant Louis-Hébert, la CAQ a mis la main sur une deuxième circonscription sur la Rive-Nord de Québec, après La Peltrie. Les libéraux détiennent désormais huit des onze circonscriptions.

Une campagne remplie de rebondissements

La circonscription de Louis-Hébert, située dans l'ouest de l'agglomération de Québec, a

vécu une campagne électorale rocambolesque. Les candidats libéral et caquiste, Eric Tétrault et Normand Sauvageau, ont tour à tour démissionné, le 6 septembre, en raison d'allégations de harcèlement au travail les ayant rattrapés. La caquiste Geneviève Guilbeault et la libérale Ihsane El Ghernati ont fait leur entrée dans la campagne quelques jours plus tard, les remplaçant au pied levé.

La gagnante a fait campagne sur le thème de l'intégrité et du renouveau politique. Geneviève Guilbeault a aussi promis aux familles des baisses d'impôt de 1000 \$, en plus de se prononcer pour l'ajout de kilomètres autoroutiers pour réduire la congestion. Ihsane El Ghernati, qui a été l'attachée politique de Sam Hamad pendant une décennie, a misé sur sa proximité avec les résidents de Louis-Hébert au cours de sa campagne. Le candidat du Parti québécois, Normand Beauregard, a plutôt mis l'accent sur l'environnement et la santé, tandis que le candidat solidaire, Guillaume Boivin, a pris des engagements en faveur de l'environnement et du transport en commun.

Le Devoir

TUERIE

SUITE DE LA PAGE 1

nal». Le shérif de Las Vegas, Joseph Lombardo, a pour sa part qualifié le tueur de « loup solitaire ».

En soirée lundi, les enquêteurs ont compté au moins 17 armes à feu dans la chambre d'hôtel de Paddock. Quelque 18 fusils, des explosifs et des milliers de munitions ont aussi été trouvés dans la résidence du tueur. Ce dernier est arrivé au Mandalay Bay le 28 septembre et y a apporté lui-même les armes sans que le personnel de l'hôtel n'ait rien remarqué, a précisé le shérif.

L'assaillant, un comptable à la retraite, vivait à Mesquite, à environ 120 kilomètres de Las Vegas, dans le Nevada. Il se rendait souvent à Las Vegas pour jouer, selon ses voisins. Son frère, Eric Paddock, a affirmé qu'il n'avait « pas d'affiliation religieuse ou politique » et « n'était pas du tout un amateur d'armes ».

Stephen Paddock n'avait jamais eu affaire avec la police, ce qui n'était pas le cas de son père, Patrick Benjamin Paddock, un braqueur de banques placé sur la liste des fugitifs les plus recherchés par le FBI dans les années 1960. Un père absent, selon Eric Paddock.

Trump appelle à l'unité

Le président américain, Donald Trump, a qualifié l'attaque de « mal absolu » lundi. Dans un discours prononcé à la Maison-Blanche, il a appelé les citoyens à l'unité, tout en évitant de parler d'accès aux armes à feu et de terrorisme.

« Notre unité ne peut pas être brisée par le mal, nos liens ne peuvent pas être défaits par la violence et, bien que nous ressentions de la colère face à l'assassinat insensé de nos compatriotes, c'est l'amour qui nous définit aujourd'hui », a-t-il déclaré d'un ton grave.

Lui et la première dame, Melania Trump, ont ensuite observé une minute de silence en après-midi. Le président se rendra à Las Vegas mercredi.

Selon le chercheur à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, Rafael Jacob, cette tragédie survient après une semaine mouvementée pour le président, notamment marquée par les critiques de sa



DAVID BECKER AGENCE FRANCE-PRESSE

Pris pour cible par un homme lourdement armé, des spectateurs d'un concert en plein air à Las Vegas tentaient de fuir ou de se mettre à l'abri.

Spectacle annulé

Le Cirque du Soleil a annulé tous ses spectacles à Las Vegas lundi, dont ceux du Blue Man Group. L'entreprise confirmera mardi ses prochaines décisions. « Las Vegas, c'est notre deuxième maison », a déclaré l'attaché de presse Steven Ross au Devoir, rappelant que des centaines d'employés du Cirque y vivent. Aucun d'entre eux ne figurait parmi les victimes ou les blessés en fin de journée lundi.

Retour du débat sur les armes

Cette fusillade relance une fois de plus le débat sur le contrôle des armes à feu, sujet épineux aux États-Unis. Face aux « pensées et prières » lancées par les élus, notamment républicains, les démocrates ont exigé que le Congrès agisse, enfin, pour resserrer l'accès aux armes à feu. La Maison-Blanche a répondu que ce débat était « prématuré » à ce stade préliminaire des investigations.

« Ce dialogue de sourds revient à chaque fusillade, déplore Rafael Jacob. C'est comme une cassette qui se répète et chaque fois, rien ne change. » Et il serait très étonnant que ça change avec le « champion du deuxième amendement » à la tête du pays, estime le chercheur. M. Trump est soutenu depuis le

Spectacle annulé

Le Cirque du Soleil a annulé tous ses spectacles à Las Vegas lundi, dont ceux du Blue Man Group. L'entreprise confirmera mardi ses prochaines décisions. « Las Vegas, c'est notre deuxième maison », a déclaré l'attaché de presse Steven Ross au Devoir, rappelant que des centaines d'employés du Cirque y vivent. Aucun d'entre eux ne figurait parmi les victimes ou les blessés en fin de journée lundi.

« Ce dialogue de sourds revient à chaque fusillade, déplore Rafael Jacob. C'est comme une cassette qui se répète et chaque fois, rien ne change. » Et il serait très étonnant que ça change avec le « champion du deuxième amendement » à la tête du pays, estime le chercheur. M. Trump est soutenu depuis le

début de sa campagne par le plus grand lobby des armes à feu aux États-Unis, la National Rifle Association (NRA).

Solidarité locale et internationale

La mairesse de Las Vegas, Carolyn Goodman, a invité ses concitoyens à aller donner du sang lundi pour venir en aide aux blessés. Son appel a été entendu haut et fort par des milliers de résidents qui ont fait la file devant des cliniques.

Au Canada, le premier ministre Justin Trudeau a déclaré avoir « le cœur brisé ». « Nous partageons la douleur et l'horreur de la population américaine face à cet acte de violence lâche et insensé », a-t-il affirmé dans une déclaration écrite.

Sur Twitter, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a exprimé ses « pensées pour [les] victimes et [leurs] proches ». Idem pour le maire de Montréal, Denis Coderre, qui a qualifié la tuerie d'« ineptie barbare ».

Le pape François a quant à lui déclaré qu'il était « profondément attristé » par cette « tragédie dénuée de sens ».

Avec l'Agence France-Presse et La Presse canadienne
Le Devoir

ISTANBUL

SUITE DE LA PAGE 1

depuis un an font frissonner Orhan Pamuk, rencontré lors de son récent passage à Paris. « Nous subissons l'autoritarisme du parti islamique au pouvoir, nous assistons à la destruction de la démocratie turque. Une société où la liberté de parole est muselée n'est plus une démocratie », martèle-t-il.

Il refuse néanmoins de s'apitoyer sur son sort. « Alors que 50 000 personnes sont en prison dans mon pays, je ne veux pas parler de mes peurs, de mes inquiétudes », lance-t-il, farouche, quand on le questionne sur les dangers qui guettent sa personne dans la Turquie d'Erdogan.

Inutile d'insister, sous peine de se faire fusiller du regard. C'est vers ses compatriotes bafoués qu'il dit vouloir se tourner. « Je me sens responsable des gens emprisonnés. Certains de mes amis écrivains sont en prison, non pas pour leurs romans, mais pour leurs commentaires politiques. »

Déjà, en 2009, lors d'un entretien, Orhan Pamuk déclarait : « La pire des punitions que le gouvernement turc m'a infligées, ce sont les questions politiques que les journalistes me posent. »

Quatre ans plus tôt, il avait reçu des menaces de mort et avait été poursuivi en justice pour « insulte délibérée à l'identité turque », après avoir déclaré dans une entrevue à un journal suisse que la Turquie devait reconnaître sa culpabilité dans le génocide arménien. Il avait dû quitter momentanément son pays.

Mais il n'est pas question aujourd'hui dans son esprit de partir d'Istanbul. « Cette fois, ce n'est pas moi qui ai des problèmes, mais mon pays. »

La moitié de ses amis a beau lui conseiller de quitter le navire, d'aller s'installer, pourquoi pas, à New York, où l'Université Columbia l'engage régulièrement comme professeur depuis

Réédition et parution

À signaler: la réédition en livre illustré d'*Istanbul, souvenirs d'une ville*, chez Gallimard, et la parution d'un Cahier de L'Herne consacré à l'auteur, qui compte parmi ses collaborateurs Margaret Atwood et John Updike. Orhan Pamuk sera à la Toronto Reference Library le 27 octobre prochain pour rencontrer ses lecteurs.

des années, il ne désarme pas. « Les partisans d'Erdogan sont à 51 % et l'opposition à 49 %, argue-t-il, je ne peux pas imaginer que je puisse partir. »

Son attachement à Istanbul a toujours été très fort. Il a consacré à sa ville plusieurs écrits, dont *Istanbul, souvenirs d'une ville*, en 2003. Son monumental roman *Le musée de l'innocence*, publié il y a 9 ans, nous transportait aussi dans la métropole turque, sur fond d'amours contrariés par les conventions sociales.

« Ma relation avec Istanbul est comme une relation avec mes proches dit-il. Je ne veux pas la « glamouriser », mais elle a formé mon âme, et ça me paraît inévitable d'en parler. »

40 ans de transformations urbaines, politiques et sociales

Dans *Cette étrange chose en moi*, traversé par une histoire d'amour qui aurait pu mal tourner, mais s'avère finalement fabuleuse, c'est par l'intermédiaire d'un vendeur ambulancier de pauvre condition venu d'Anatolie que le romancier aborde sa ville. À travers les yeux de Mevlut, arrivé dans la métropole à 12 ans, nous voyons se transformer le tissu urbain, alors que les tours d'habitation et les centres commerciaux remplacent peu à peu les bicoques des bidonvilles.

« Dans mon enfance, explique Orhan Pamuk, la population d'Istanbul était de 2 millions d'habitants, alors qu'aujourd'hui, elle en compte

18 millions, à la suite de l'arrivée massive de gens venus des zones rurales. Je voulais comprendre de l'intérieur ces gens modestes qui ont totalement changé la physionomie de ma ville en 40 ans. »

Pour y parvenir, il a arpenté Istanbul, accompagné d'un garde du corps employé par le gouvernement. « J'ai pu me rendre dans des quartiers éloignés de la ville que je ne connaissais pas, qui étaient parfois dangereux. »

Au cours de ses promenades, l'ex-étudiant en architecture et en journalisme est allé à la rencontre de personnes exerçant toutes sortes de petits métiers. Il a fait une foule d'entrevues, dont il s'est servi pour faire résonner la voix de son héros tout en construisant un roman polyphonique.

À travers la multiplicité des points de vue entremêlés dans son roman, on suit les changements sociaux et politiques survenus en Turquie: succession de coups d'État militaires, corruption, violence, affrontements entre communistes, nationalistes et islamistes, laïcs et religieux.

« Je suis un romancier à caractère social, mais pas un écrivain socialiste, se défend l'auteur, issu d'une famille aisée et cultivée. Dans la plupart des romans socialistes en Turquie, les héros sont des paysans laïques: le peuple n'a pas de religion. On ne pourrait pas comprendre, en les lisant, pourquoi les classes populaires ont voté pour Erdogan, par exemple. Alors que mon héros, même s'il ne s'en vante pas, le fait. »

Vendeur de boza, c'est-à-dire de la boisson traditionnelle ottomane: c'est l'occupation principale de Mevlut, qui doit, pour ce faire, arpenter la ville en soirée, tout en multipliant de jour les petits métiers afin de parvenir à faire vivre sa famille.

« La boza est légèrement alcoolisée, mais n'est pas considérée comme de l'alcool. Si vous en buvez trois verres, c'est comme boire une bière », précise Orhan Pamuk, qui note dans son roman qu'il s'agit d'une boisson « inventée par les musulmans pour boire de l'alcool ».

Ce qui rend cette boisson intéressante à ses yeux: « Dans la République moderne, après l'arrivée au pouvoir d'Atatürk, nous sommes devenus laïques, et les breuvages alcoolisés ont été légalisés. Mais les gens ont continué d'aimer la boza. Et l'argument de mon livre, c'est que c'est parce que ça goûte le bon vieux temps. Ça rappelle le souvenir de l'Empire ottoman. »

Il se souvient que lorsqu'il était enfant, sa grand-mère ouvrait toute grande la fenêtre pour héler le vendeur de boza. « C'était un homme étrange qui avait l'air de venir de la planète mars, tellement pauvre, vêtu de haillons, transi de froid, qui essayait de faire un peu d'argent. Ça m'est toujours resté en mémoire. »

C'est une des choses qui l'ont motivé à écrire ce roman, dans lequel il dit s'être efforcé de donner à son héros, qui ne baisse jamais les bras, une plénitude humaine. « Mevlut est généreux, sensible, candide, et je pense qu'en même temps, il charrie toute la malchance, toutes les fausses croyances, tous les tourments de l'homme turc. »

Mais contrairement à la plupart des hommes turcs, son héros a une relation chaleureuse avec sa femme, avance Orhan Pamuk, dont le plus récent roman montre dans l'ensemble des maris possessifs, jaloux, dominateurs envers leurs femmes... qui résistent comme elles le peuvent.

« La façon dont les femmes sont opprimées dans les pays musulmans, que ce soit par la religion, les institutions sociales ou politiques, est horrible, plaide-t-il. Mais elles ne sont pas dupes. »

« En Turquie, poursuit-il, je vois à quel point la colère des femmes monte. Elles relèvent l'échine, elles se battent, de plus en plus », se réjouit Orhan Pamuk, qui se dit féministe. Même si « être féministe pour un homme turc est un oxymoron » [rires].

CETTE CHOSE ÉTRANGE EN MOI

Orhan Pamuk, Gallimard, Paris, 2017, 686 pages; traduit du turc par Valérie Gay-Aksoy.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com